



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le quatre mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Monsieur IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel.
Absents excusés : M. CIAMPOSSIN Max représenté par M. IPPOLITO Philippe, M. JACOB Patrick représenté par M. IPPOLITO Philippe, Mme BOUZIDI Yasmine représentée par Mme CAILLAUD Madeleine, M. PAPIER Patrick représenté par M. RALLON Daniel, Mme LAURENT Marianne représentée par M. MARIA Roger.
Absents non excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie, FAVARO Marion

Nb de membres : 13
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2022-03D : Subvention aide – Action UKRAINE

Devant l'invasion en cours de l'Ukraine par la Russie le Conseil Municipal ne souhaite pas rester inactif et souhaite réaffirmer son soutien, sa solidarité aux populations civiles, victimes et meurtries par les conflits et de leur garantir qu'elles seront toujours les bienvenues sur notre territoire.

Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien à l'UKRAINE en s'associant à diverses actions qui existent et propose notamment :

- De participer aux collectes de dons avec notamment l'aide de la Métropole Nice d'Azur,
- De réserver un gîte (capacité de 5 places) pour l'accueil de réfugiées,
- D'attribuer au FACECO/DSFPE (Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales/ Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger) une subvention d'un montant de 800 € pour soutenir les actions humanitaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien

DECIDE d'attribuer une subvention de 800 € dans le cadre au FACECO/DSFPE sur les crédits 2022,

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 16/03/2022
Et publication ou notification du 16/03/2022



Le Maire

Roger MARIA